



AVIS PUBLIC

AVIS est par les présentes donné par le soussigné que lors de la séance du 5 juillet 2023, le Conseil municipal de la Ville de Sutton a adopté le règlement suivant :

- **Règlement numéro 115-18-2023** intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 115-2 tel qu'amendé, afin d'y modifier les dispositions relatives aux matériaux de revêtement autorisés dans le secteur de la montagne ».

Ledit règlement a pour objet l'ajout du clin d'acier prépeint comme matériaux de revêtement autorisés dans le secteur de la montagne.

Ce règlement a été approuvé par la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi le 15 août 2023. Un certificat de conformité à l'égard de ce règlement a été délivré le 24 août 2023.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et que toute personne intéressée et qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau de la Ville, 11, rue Principale Sud, Sutton, durant les heures régulières de bureau. Toute personne intéressée peut aussi prendre connaissance du règlement en cliquant sur le lien suivant : <https://sutton.ca/avis-public-dentree-en-vigueur-du-reglement-115-18-2023>

DONNÉ à Sutton, Québec, ce **5^{ième} jour** du mois de septembre de l'an **2023**.

Jonathan Fortin, LL.B, OMA
Directeur général adjoint |
Greffier et directeur des affaires juridiques